Grilles en vigueur (2026-09-10) R.2446			Zones		
			H-2074		
	Groupes	Classes	A	B	Applicable à toute la zone
A- Usages	Habitation (H)	1. Unifamiliale	X	X	
B- Normes prescrites (bâtiment principal)	Implantation	32. Isolée	X	X	
	Marges	38. Avant minimale (m)	6	6	
		40. Avant secondaire min. (m)	4.5	4.5	
		41. Latérale minimale (m)	1.5	1.5	
		42. Latérales totales minimales (m)	3	3	
		43. Arrière minimale (m)	7.5	7.5	
	Hauteur	44. Nombre d'étage(s) min.	1	2	
		45. Nombre d'étage(s) max.	1	2	
		46. Hauteur minimale (m)	6	6	
		47. Hauteur maximale (m)	10	10	
	Dimensions	48. Largeur minimale (m)	9.7	7.9	
		49. Profondeur minimale (m)	7	7	
	Superficies	50. Sup. d'implantation au sol min. (m²)	110		
		52. Superficie de plancher min. (m²)	90	150	
C- Normes prescrites (terrain)	Dimensions	56. Largeur minimale d'un lot intérieur (m)	16	16	
		57. Largeur minimale d'un lot d'angle (m)	18	18	
		58. Profondeur minimale (m)	30	30	
		59. Superficie minimale (m²)	480	480	
			A	B	Applicable à toute la zone
D- Catégorie de zone					A6 ; E
F- Dispositions spéciales					(N048)

Note(s):

#	NOTE
N048	Les matériaux des classes 2, 4 et 5 sont prohibés dans la zone comme matériaux de parement extérieur des murs.